
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

23 JUIN 2023

Version : 1

Date : 28 mai 2023



Yvelines
Le Département



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES YVELINES

SOMMAIRE

1. Adoption du PV de l'assemblée générale du 10 juin 2022	4
2. Rapports moral et financier	4
A. Rapport moral	4
B. Rapport financier	6
3. Rapport des commissions	7
A. Statistiques du comité	7
B. Commission d'arbitrage	12
1. Juge-Arbitre Adulte	12
2. Juge-Arbitre Jeune	13
C. Commission d'organisation des compétitions	14
D. Commission communication et informatique	19
E. Commission de discipline	20
F. Commission des réclamations et litiges	20
G. Commission des statuts et règlements	20
H. Commission technique et développement	21
1. Sélections Départementales	21
2. Événementiel et Développement	31
4. Vœux	32
A. Vœux COC	32
B. Vœux CDA	33
C. Vœux CMCD	33
D. Vœux Financier	40
5. Vote du budget	42
6. Questions réponses - diverses	43



COMITÉ
YVELINES
FFHANDBALL



1. ADOPTION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2022

Vous pouvez retrouver le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 juin 2002 sur le site du Comité <https://www.comite78-handball.org/compte-rendu-provisoire-de-lag-10-06-2022/>

2. RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

A. RAPPORT MORAL

En premier lieu, je souhaiterais saluer avec vous l'engagement et l'investissement de Frédéric Badin au service du comité départemental de handball des Yvelines et de ses clubs.

Durant ses presque sept années de présidence, Frédéric a su initier la mutation et la structuration du comité posant ainsi les fondations des succès futurs.

Cette saison, le travail réalisé par les clubs et les acteurs du handball yvelinois nous a permis de retrouver un nombre de licences équivalent aux saisons d'avant Covid, merci et félicitations à tous.

Félicitations également à nos salariés pour leur engagement et leur démarche d'amélioration continue qui nous confèrent la reconnaissance de nos pairs. Je pense notamment ici au processus de détection 100%.

La détection à 100% est l'un des indicateurs du CTI (Contrat Territorial Individualisé) de la FFHB.

La rédaction du projet CTI de la ligue IDF a été réalisée sur la base de nos outils d'aide à la détection mis en place en collaboration avec Mickaël Sitbon. Cette stratégie nouvelle et les compétences de nos cadres ont, semble-t-il, déjà fait leurs preuves, en attestent les résultats de cette année :

- CD78 champion IDF inter-comités 2008F
- CD78 champion IDF inter-comités Beach 2008/2009M
 - Champion inter-comités inter-régional de Deauville qualifié pour les finales du CDF (08 & 09/07 à Châteauroux)
- CD78 vice-champion IDF Interco Beach 2008/2009F
 - Vice-champions inter-comités inter-régional de Deauville
- CD78 vainqueur du GP78 2010M
- Requalification sportive des deux collectifs YHB F & M en CDF 23/24
- 8 pensionnaires des pôles IDF Féminins originaires du 78
- 2 pensionnaires du pôle de Normandie originaires du 78
- 4 pensionnaires du pôle IDF masculins originaires du 78

La reconnaissance de nos instances de tutelle ainsi que de nos comités voisins tient aussi dans notre capacité à organiser des événements marquants.

Comment ne pas, à ce titre, féliciter chaleureusement les clubs de l'AS Mantaise et d'Elancourt-Maurepas HB pour les formidables organisations du GP78 et des récentes finalités des coupes et challenges des Yvelines ?

Félicitations encore, aux 3 binômes de JAJ présentés au GP78 promus JAJ T2, Lilian et Yohan (AS Poissy HB), Nolan et Raphaël (CLOC Achères HB), Nathan et Eaysan (AS Mantaise).

Félicitations toujours, à toutes les équipes championnes des Yvelines, aux vainqueurs de coupe et/ou challenge. Bravo aux équipes EFCY 2, EMCY et l'Entente Louv'cellois pour leurs promotions en championnat régional mais également au HBC Velizy promu en Excellence Région Masculin et à HVC et l'AS Mantaise promues en N3R Féminine.

Félicitations enfin, à l'Entente Louv'cellois pour sa victoire historique en Coupe de France départementale et l'ambiance extraordinaire que leurs supporters ont assurée.

2022/2023 aura donc été riche et dense. Vivement 2023/2024 qui nous mènera avec, on l'espère, les mêmes succès vers le rendez-vous important de l'AG électorale et surtout vers les jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris.

Pierre-Olivier LEVET – Président

B. RAPPORT FINANCIER

L'année clôturée (2022) est une année qui revient quasiment au niveau de 2019.

Nous avons reconduit plusieurs mesures mis en place pendant la « période COVID » (gratuité des affiliations, gratuité des licences dirigeantes pour la part comité, ...) afin d'aider les clubs dans la reprise.

L'activité du comité est toujours assise sur des bases saines et solides. Nous avons néanmoins projeté sur 2023 mais également 2024 car trois emplois aidés (ANS emploi) ne le seront plus en 2024, il faut donc préparer l'avenir.

En termes de résultat, le comité termine l'exercice 2022 avec un profit de 18k€.

- Les principaux changements par rapport au budget 2022, sont liés à la gestion de Yvelines HB qui se traduit à la fois dans les charges mais également dans la refacturation aux clubs (Matériel / Mini bus / frais de déplacements / ...).
- Une masse salariale qui reprend petit à petit le niveau de 2019 ; lié à l'ensemble des changements de salariés que nous avons eu ces dernières années.
- Une reprise des activités liées à l'arbitrage (suivi adultes et jeunes, arbitrage des jeunes, ...) qui se traduit à la fois en charges mais également en recettes

Fabien ROYER – Trésorier

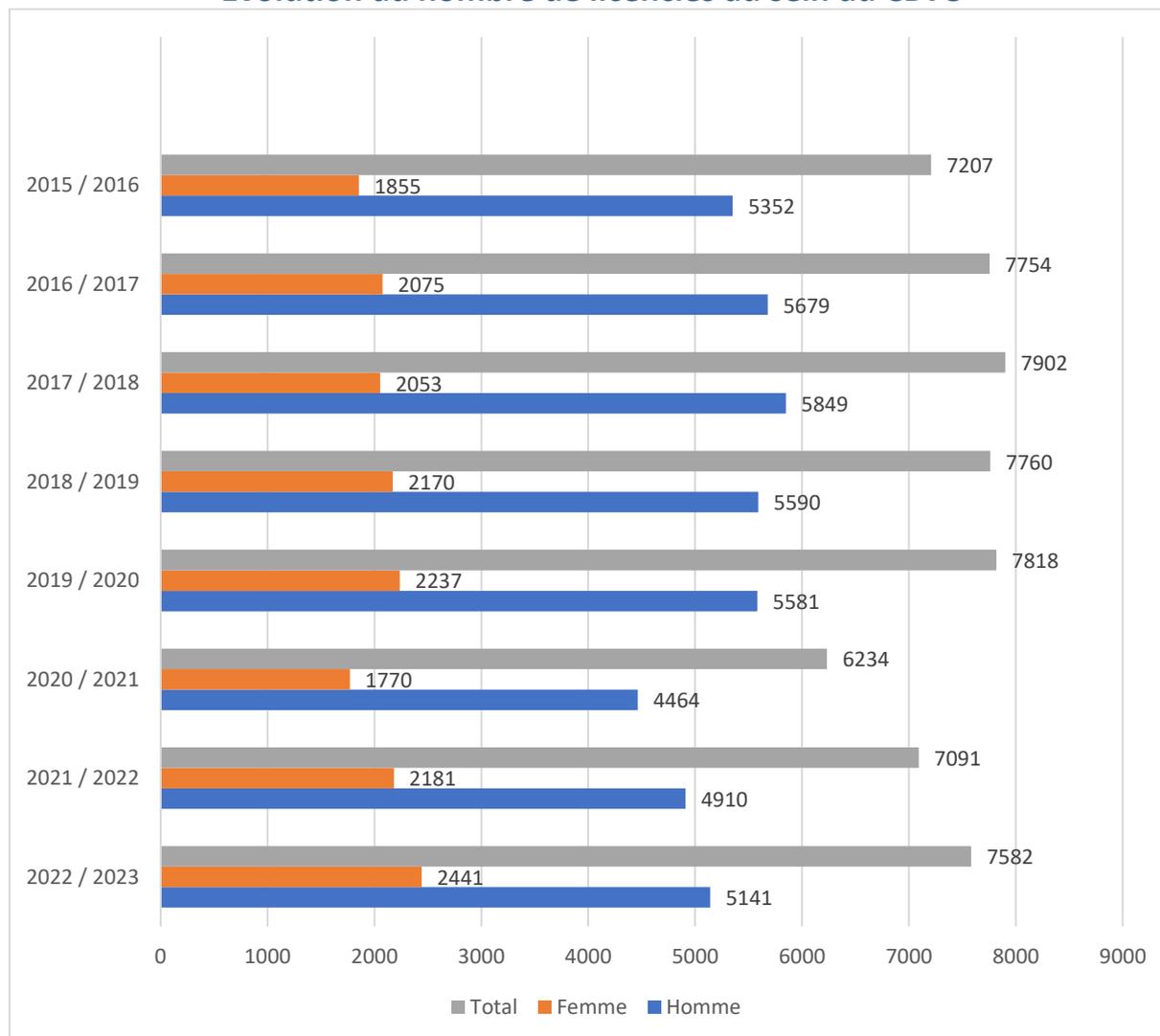
3. RAPPORT DES COMMISSIONS

A. STATISTIQUES DU COMITE

Un regain de 6,92% vs 2021-2022 soit une perte de 3% vs 2019-2020 (post Covid).

Ces chiffres prometteurs sont le fruit du travail des clubs, que nous tenons à féliciter. A noter également que les clubs du CDHBY enregistrent le meilleur taux de féminisation de leur histoire avec 32,19% de licenciées (30,8% en 2021-2022).

Evolution du nombre de licenciés au sein du CD78



Statistiques Globales comité par type de licences

Qualité de licence	Saison 21-22	Saison 22-23	Evo° 22-23 vs 21-22
Baby-hand	281	301	7,12%
Blanche Dirigeant	25	21	-16,00%
Blanche Joueur +16 ans	1	1	0,00%
Dirigeant	443	493	11,29%
HandEnsemble	15	27	80,00%
Handfit	37	42	13,51%
Joueur - 12 ans	1887	2096	11,08%
Joueur + 16 ans	1986	1880	-5,34%
Joueur 12/16 ans	1918	2088	8,86%
Loisir	489	598	22,29%
Total général	7091	7547	6,43%

En très forte progression en 21-22, les sections baby-hand continuent leur progression. L'ensemble des types de licence est en progression, à l'exception des licences +16 en léger déclin.

Nombre de licenciées par club

Féminisation :

% = supérieur à la moyenne CD78

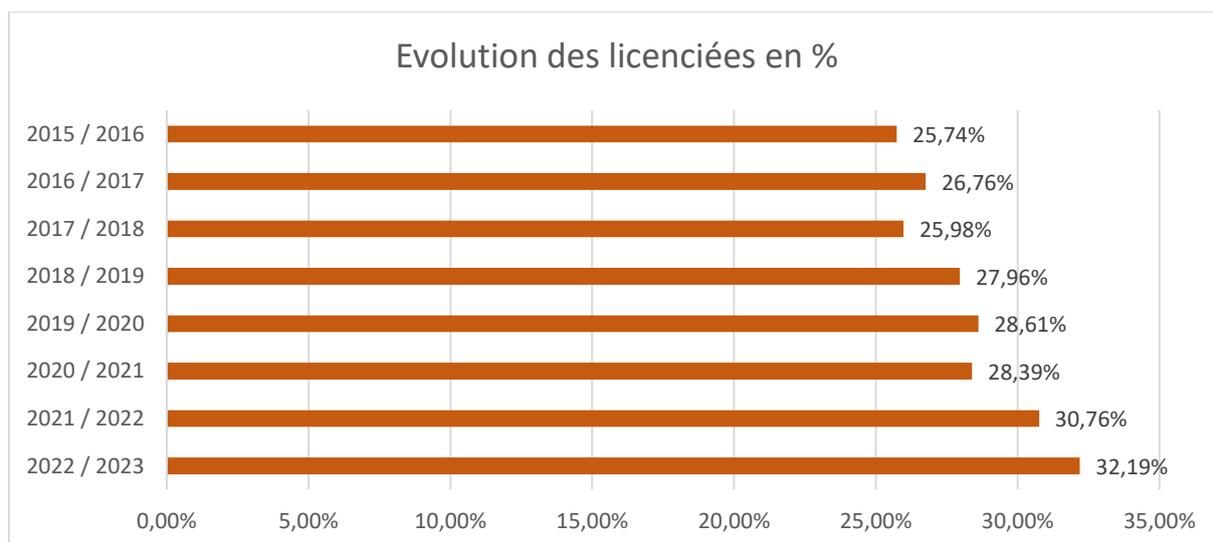
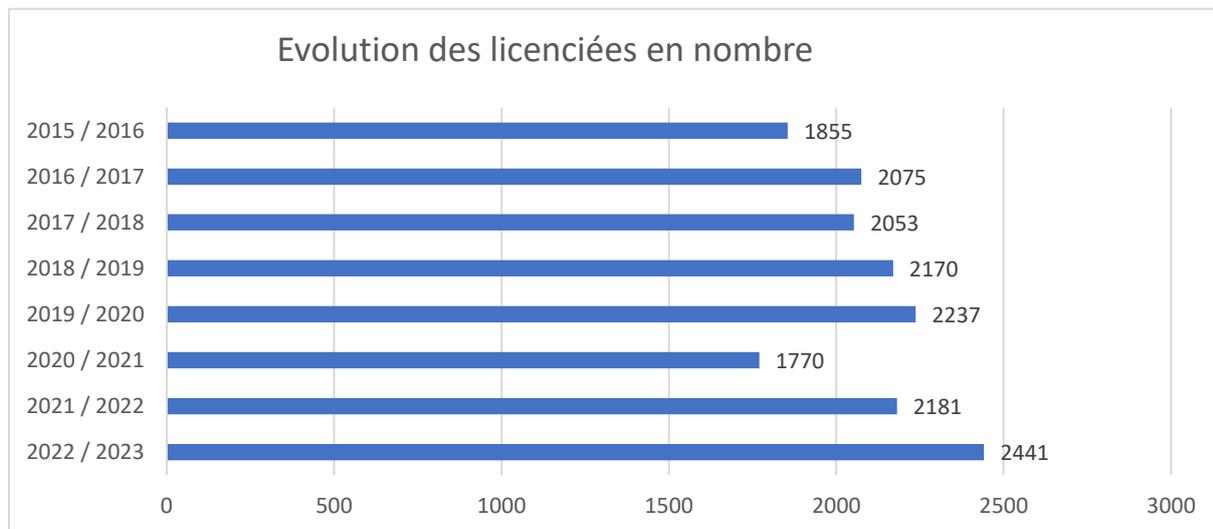
% = équivalent à la moyenne CD78

% = inférieur à la moyenne CD78

Club	Lic. H+F	Lic. F	%
HOUILLES-VESINET-CARRIERES HB	495	160	32%
PLAISIR – LES CLAYES HB	400	143	36%
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE	306	137	45%
HB CLUB CONFLANS	385	135	35%
ELANCOURT-MAUREPAS HB	260	127	49%
ASSOCIATION SPORTIVE ST-CYR/FONTENAY HB 78	288	119	41%
ASSOCIATION SPORTIVE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB	371	115	31%
UNION SPORTIVE HB VERNOUILLET-VERNEUIL	290	110	38%
CLUB LAIQUE OMNISPORT DE LA COMMUNE D'ACHERES	281	105	37%
ASSOCIATION SPORTIVE HB LES MUREAUX	178	92	52%
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE TRAPPES	183	89	49%
UNION SPORTIVE HOUDAN HB	250	78	31%
CELLOIS HB	207	74	36%
LE CHESNAY YVELINES HB	274	73	27%
ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HB	296	71	24%
ENTENTE SPORTIVE DU PERRAY HB	197	66	34%
HB CLUB VELIZY	206	65	32%
CLUB ATHLETIQUE DE MANTES-LA-VILLE	137	62	45%
UNION SPORTIVE LE PECQ	113	56	50%

Club	Lic. (H+F)	Lic. F	%
CLUB OMNISPORT DE GARGENVILLE	93	54	58%
VERSAILLES HB CLUB	342	50	15%
HB BOIS-D'ARCY	143	49	34%
TEAM SPORT VICINOIS 88 HB	181	49	27%
GUYANCOURT HB	138	46	33%
ASSOCIATION SPORTIVE DE SARTROUVILLE HB	144	45	31%
RAMBOUILLET SPORTS HB	175	41	23%
HB CLUB DE BEYNES	153	38	25%
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE MAISONS-LAFFITTE HB	257	37	14%
AUBERGENVILLE HB	104	31	30%
HB BOUGIVAL	94	29	31%
ASSOCIATION SPORTIVE BONNIERES	105	22	21%
ST-GERMAIN HB	74	19	26%
TRIEL CHANTELOUP HAUTIL HB	166	19	11%
LIMAY HB CLUB 78*	90	14	16%
CLUB SPORTIF MUNICIPAL DE ROSNY	39	4	10%
HB MAULOIS	33	3	9%
ASSOCIATION SPORTIVE LOUVECIENNES HB	58	3	5%
AMICALE OMNISPORT DE BUC	39	2	5%
COMITE DES YVELINES	2	0	0%

Evolution féminisation



Bilan sanctuarisation U11(12)F

Ce bilan, fait suite aux règlements votés lors de l'AG de la saison 2019-2020 sur l'encadrement de la mixité en catégorie U11F.

Trois indicateurs ont été étudiés :

- Le nombre d'équipes U11F ou U12F
- Le nombre de licenciées sur les deux années de naissance de la catégorie
- Le taux de fidélisation sur les années d'âge concernées (Nbre de licences d'une année de naissance de type « renouvellement » et « mutation » de la saison n+1/ Nombre de licences de la saison n)

Tableau synthèse :

Indicateurs	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023
Nbre d'Équipes U11F ou U12F	12	11	0	16	16
Licenciées pour 1 équipe	22,4	23,4		13,38	15,44
Nbre de licenciées de la cat.	269	257	147	224	247
Taux de fidélisation	67,98%	68,77%	57,20%	55,10%	77,10%

Le peu de recul, seulement une saison potentiellement biaisée par le glissement de catégories « âges paires » / « âges impaires », ne nous permet pas encore de tirer de conclusions avec certitude, mais l'augmentation du nombre d'équipes et le taux de fidélisation sont encourageants.

Également, le hand à 4, représente un réel levier d'accès à la pratique pour les clubs ayant peu de licenciées.

B. COMMISSION D'ARBITRAGE

Une saison où l'objectif était de relancer l'activité autour de l'arbitrage. Les chiffres autour des matchs désignés restent corrects. Un grand merci à Audrey, Damien, Mohamed et Victor pour leur travail au quotidien, sans eux la tâche aurait été complexe.

1. JUGE-ARBITRE ADULTE

1. EFFECTIFS 2022/2023 vs 2021/2022

Grade 2022/2023	Nbre
JA FEDERAL	7
JA T1	6
JA T2	19
JA T3	65
Promu JAJ T3	15
Promu T3	22
Total général	133

Grade 2021/2022	Nbre
JA FEDERAL	6
JA T1	4
JA T2	14
JA T3	35
Promu JAJT3	1
Promu T3	14
Total général	74

2. DESIGNATIONS

Pour les championnats +16 Masculins et Féminins la nouvelle procédure de désignation a permis d'obtenir 596 rencontres désignées sur 727 rencontres désignables. C'est le fruit d'une complexe logistique pilotée par Audrey PETIOT que nous tenons à féliciter.

Néanmoins, nous insistons auprès des juges-arbitres afin qu'ils renseignent au plus tôt leurs disponibilités afin de faciliter le travail de désignation.

Concernant les championnats en U18 M&F, nous avons procédé, dans la mesure du possible, aux désignations de la première division.

3. SUIVIS

Plusieurs suivis ont été réalisés cette année sur les arbitres en carte.

4. FORMATION

Une première session de formation a été proposée en début de saison, avec un total de 16 stagiaires inscrits ayant assisté à dix séquences de formation pratique et théorique sur un total de 20h. Une seconde formation a été programmée en mars 2023 avec un total de 7 stagiaires supplémentaires.

Ces juges-arbitres stagiaires pourront obtenir leur carte pour le début de saison prochaine.

Arbitres régionaux : Plusieurs arbitres vont être présentés à la formation T2 de la ligue.

2. JUGE-ARBITRE JEUNE

1. EFFECTIFS 2022/2023 vs 2021/2022

Groupes 2022/2023	Nbre
JAJ CLUB	121
JAJ T1	9
JAJ T2	3
JAJ T3	71
Total général	204

Groupes 2021/2022	Nbre
JAJ CLUB	111
JAJ T1	14
JAJ T2	3
JAJ T3	58
Total général	186

Des effectifs en très forte hausse, témoin, une nouvelle fois du travail acharné réalisé par les clubs pour cette reprise. Le changement de la procédure de saisi a également été un levier sur les JAJ Club.

Le Tournoi de Beynes, du 11 Juin 2023, a permis de rendre honneur aux jeunes arbitres de nos clubs.

À la suite du Grand Prix du 78, nous avons 3 binômes promus au grade de JAJ T2 la saison prochaine.

2. DESIGNATIONS

Délayage pré-région (U15 & U18 M&F), toutes les rencontres ont été désignées

Délégations de la ligue sur les compétitions régionales jeunes, désignations des JAJ du Département

Coupe et challenge des Yvelines, toutes les rencontres ont été désignées

Nous tenons à remercier vivement, les JAJ et leurs parents disponibles pour les accompagner ainsi que les accompagnateurs disponibles pour le comité.

3. FORMATION

Transversalité technique/arbitrage sur :

- 7 temps de détection
- 2 temps YHB

3 visios à thématique vacances scolaires

1 regroupement vacances février 32 JAJ

Rachid MISSAOUA – Président de la commission départemental d'arbitrage

C. COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Pour ce début de bilan, je voudrais remercier tous les clubs pour leur investissement lors de cette saison.

Je voudrais aussi remercier les membres de la COC, les salariés du Comité des YVELINES pour leur aide du travail accompli durant cette saison.

La COC a fait un état des lieux pour mettre en place les compétitions dans les meilleures conditions possibles avec vos propositions lors de l'AG 2021/2022. A savoir la réorganisation des championnats +16 M et F en proposant un championnat en alternance. Au cours de la saison la COC a lancé un sondage pour connaître le ressenti des clubs, peu de réponses défavorables au projet, ce qui nous réjouit. Quelques ajustements ont été demandés nous le verrons dans les projets proposés.

Le travail de la COC demande de l'investissement et beaucoup de temps, notamment pour la vérification des feuilles de match, chaque semaine tout au long de la saison. Nous sommes là pour faire en sorte que les championnats soient cohérents et se déroulent au mieux.

Mais nous avons eu à traiter un grand nombre d'anomalies et des remarques concernant le calendrier de cette saison.

Quelques explications, tout d'abord :

Concernant les anomalies et les demandes de report :

Les règlements existent mais peuvent aussi si nécessaire être adaptés cependant aujourd'hui trop de clubs oublient les fondamentaux. Comme nous l'avons fait cette saison nous éditerons un PV regroupant les principaux règlements à respecter.

C'est un peu le même constat pour les demandes de report (souvent non justifiées au regard des règlements) faites trois jours avant voire même le jour de la compétition.

Concernant le calendrier : il n'est pas fait pour ennuyer les clubs mais il doit respecter un certain nombre de contraintes :

Tout d'abord, il s'appuie sur le calendrier de la Ligue (afin d'éviter des redescentes de joueur(e)s sur des journées laissées libres), ensuite nous sommes aussi tributaires des dates fixées pour les compétitions de jeunes (Inter comités, inter ligues par exemple) ou challenge U13 M & F. Pour les adultes sur les dates de Coupe de France, Coupe de la Ligue....

Les clubs nous demandent de ne pas jouer sur le 1er week-end des vacances ni sur les week-ends prolongés ni de commencer les championnats trop tôt dans la saison : tout ceci n'est juste pas possible.

C'est pourquoi nous sollicitons un maximum de rigueur et de bonne volonté de la part de tous dans l'intérêt de tous.

Saison 2019-2020	Saison 21-22	Saison 22-23
• +16 M : 60 équipes + 12 Reg/Nat	• +16 M : 56 équipes + 12 Reg/Nat	• +16 M : 54 équipes + 14 Reg/Nat
• +16 F : 23 équipes + 10 Reg/Nat	• +16 F : 20 équipes + 10 Reg/Nat	• +16 F : 24 équipes + 9 Reg/Nat
• U18 M : 33 équipes + 3 Reg/Nat	• U19 M : 17 équipes + 3 Reg/Nat	• U18 M : 25 équipes + 6 Reg/Nat
• U18 F : 10 équipes + 4 Reg/Nat	• U19 F : 5 équipes + 4 Reg/Nat	• U18 F : 14 équipes + 3 Reg/Nat
• U15 M : 36 équipes + 4 Reg	• U16 M : 30 équipes + 4 Reg	• U15 M : 39 équipes + 3 Reg
• U15 F : 12 équipes + 4 Reg	• U16 F : 15 équipes + 3 Reg	• U15 F : 25 équipes + 3 Reg
• U13M : 48 équipes	• U14M : 45 équipes	• U13 M : 40 équipes
• U13F : 19 équipes	• U14F : 25 équipes	• U13 F : 23 équipes
• U11M : 47 équipes	• U12M : 46 équipes	• U11 M : 44 équipes
• U11F : 10 équipes	• U12F : 16 équipes	• U11 F : 16 équipes
• U9 Mixtes : 28 équipes	• U10 Mixtes : 35 équipes	• U9 Mixtes : 35 équipes
• LOISIRS : 20 équipes	• LOISIRS : 20 équipes	• U7 Mixtes : 12 équipes
		• LOISIRS : 32 équipes

Equipe 78 : 346

Total Equipe : 383

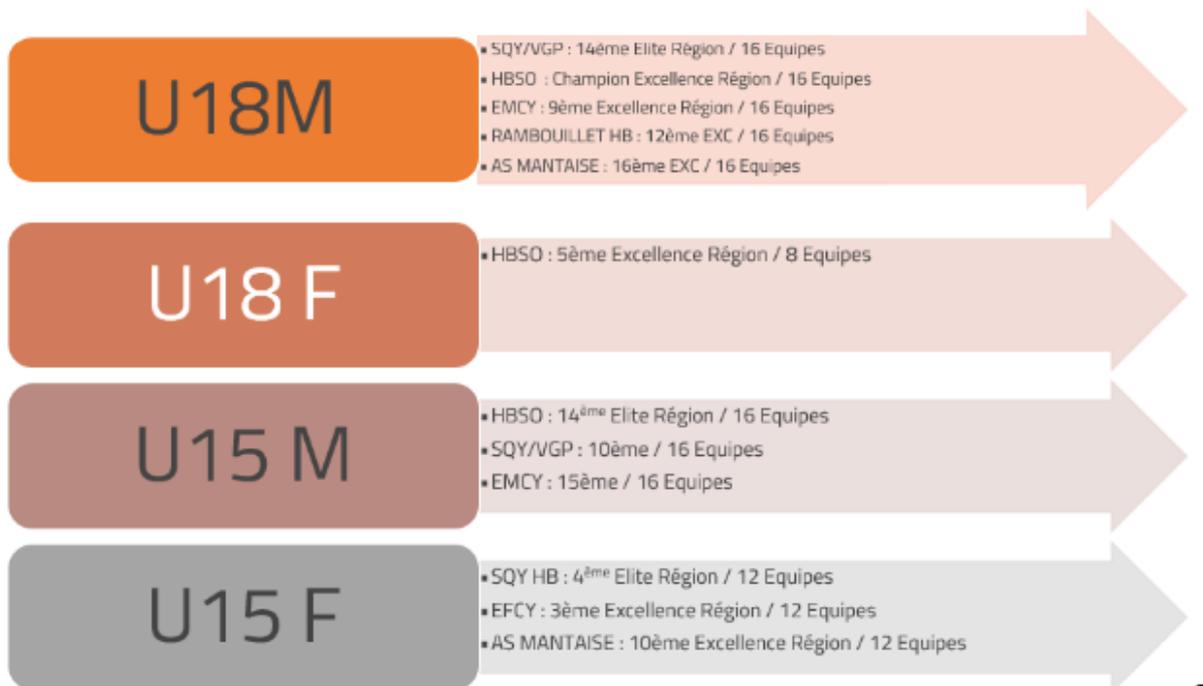
Equipe 78 : 330

Total Equipe : 366

Equipe 78 : 383

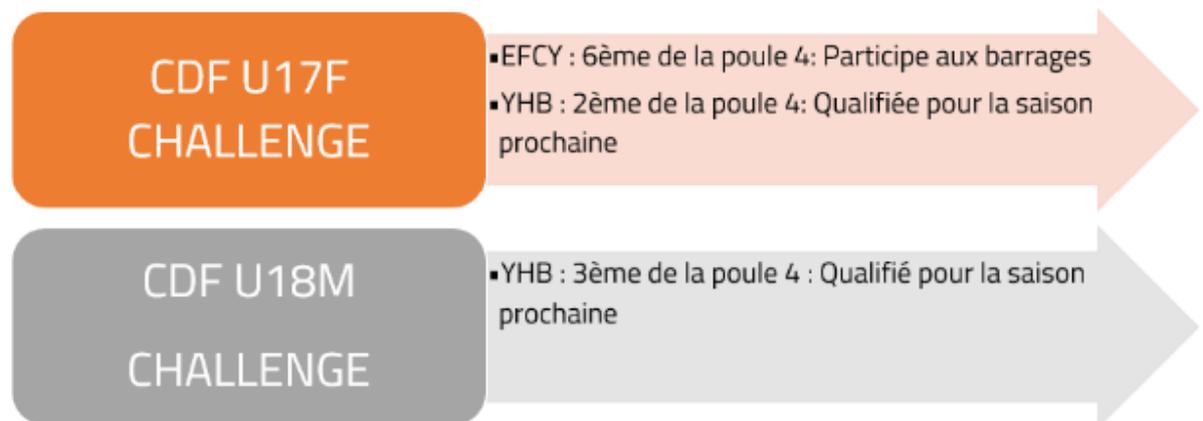
Total Equipe : 421

1. RESULTATS EQUIPES JEUNES REGION



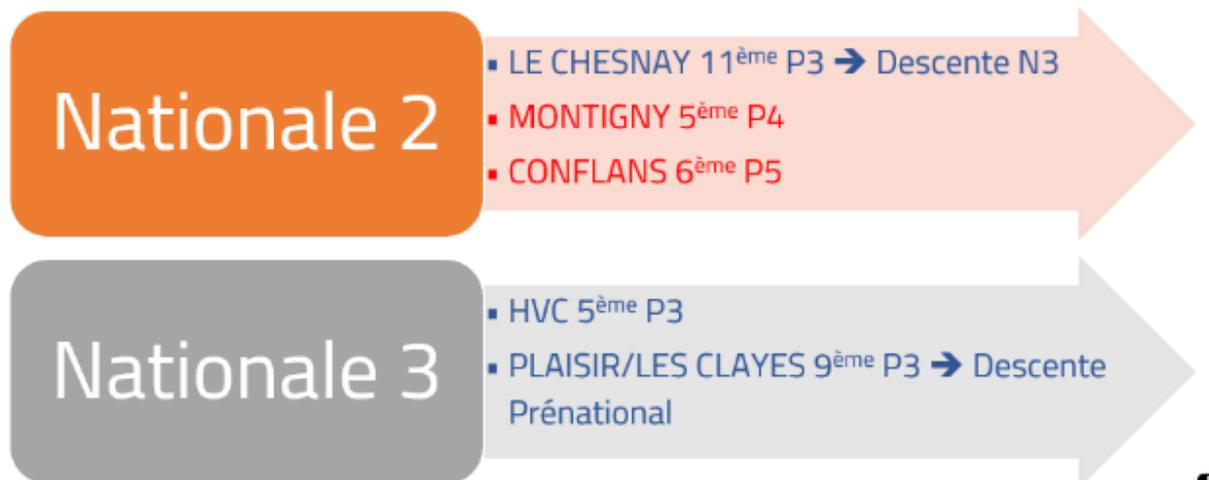
¶

2. RESULTATS EQUIPES JEUNES CF



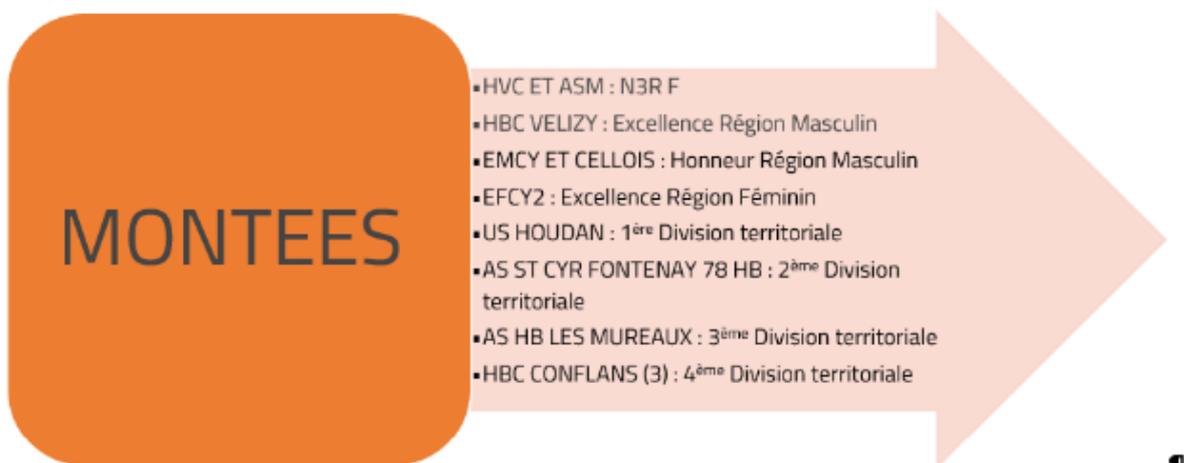
¶

3. RESULTATS EQUIPES +16 ANS CF



4. BILAN SAISON 2022-2023 MONTEES

*sous réserve de sanctions et/ou d'appel et de CMCD



5. DEMANDE DES ENTRAINEURS SELECTIONS

Demande aux clubs de conclure les rencontres U13 M 1^{ère} / 2^{ème} et 3^{ème} division et U13 F 1^{ère} / 2^{ème} division de préférence :

Le dimanche ou le samedi après-midi après 16h30

Permettre aux jeunes sélectionnés de pouvoir s'entraîner le samedi matin.

6. PRECONISATION CONVENTIONS

Il sera préconisé lors de la rédaction des conventions articles 25 & 26, d'élaborer un projet autour de la formation des JAJ et l'animation d'une école d'arbitrage ayant pour objectif, la détection et la formation des meilleurs JAJ des clubs signataires de la convention. Également des désignations croisées au sein des clubs peuvent avoir lieu (JAJ du club A arbitre dans le club B et inversement).

7. RELECTURE DE L'ARTICLE 95.2 ET MISE EN CONFORMITE

Comme vous l'avez certainement constaté un certain nombre de joueur(e)s se sont retrouvé(e)s brûlé(e)s très rapidement dans la saison.

Une lecture du règlement en est la cause, en effet, nous sommes passés cette saison sur des championnats à 16 matches de la 2ème à la 5ème division territoriale.

Cependant, lors de l'AG en juin dernier, pour nous adapter à la modification des règlements généraux de la FFHB, nous avons fait voter le N/2. Donc le brûlage à 8 pour les championnats territoriaux, mais cette règle ne peut s'appliquer pour les joueurs évoluant dans une compétition avec des dates de brûlages supérieures. Donc au niveau régional avec des championnats à 22 dates et donc un brûlage à 11 rencontres.

Ce brûlage à 8 ne s'appliquera pour la saison 2023/2024 que pour les rencontres disputées sur nos compétitions départementales.

La lecture de ce nouveau règlement se fait donc par le bas et non plus par le haut comme les années précédentes

Exemple :

Un joueur ayant disputé 8 matchs en nationale, en région ou en en 1 ère division T ne pourra prétendre à jouer de la 2ème à la 5ème division départementale

Un joueur ayant disputé 8 matchs en 2ème division territoriale sera brûlé pour évoluer en 3ème ou en dessous.

Laurence CHERENCEY – Présidente de la commission d'organisation des compétitions

D. COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATIQUE

Nous avons continué les différentes actions des années passées : communication sur le site internet, la newsletter, les réseaux sociaux.

Des choses sont encore clairement à améliorer voire réorganiser.

Mes souhaits que je renouvelle pour 2023-2024 :

La commission n'a pas pu mettre en place l'ensemble des projets prévus sur cette saison donc j'espère bien pouvoir les mettre en place sur la saison prochaine. Comme par exemple :

- Aller plus loin dans la modernité du comité nous avons prévu de généraliser les prélèvements bancaires pour les différents paiements (si les clubs en font la demande).
- Travail autour des outils financiers pour simplifier la gestion interne notamment avec la reprise de l'ensemble des outils mis en place (Excel de suivis, ...) afin qu'ils ne soient pas dépendant de certaines personnes mais plus simple d'utilisation.

Fabien ROYER – *Président de la commission communication et informatique*

E. COMMISSION DE DISCIPLINE

Saison 2022/2023 : 25 dossiers

- 1 dossier sanctionné de 3 ans
- 1 dossier sanctionné de 24 dates dont 12 avec sursis
- 1 dossier sanctionné de 6 dates dont 3 avec sursis
- 1 dossier sanctionné de 6 dates dont 2 avec sursis
- 1 dossier sanctionné de 5 dates dont 2 avec sursis
- 4 dossier sanctionné de 4 dates dont 2 avec sursis
- 2 dossier sanctionné de 3 dates dont 2 avec sursis
- 1 dossier sanctionné de 3 dates dont 1 avec sursis
- 1 dossier sanctionné de 2 dates dont 2 avec sursis
- 1 dossier sanctionné de 1 dates dont 1 avec sursis
- 1 dossier sanctionné d'un avertissement
- 4 dossiers Sans Suite
- 6 dossiers en Cours de traitement

Clément RAINGEARD – Président de la commission territoriale de discipline des Yvelines

F. COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES

Saison 2022/2023 : 1 réclamation irrecevable envoyée hors délai

Mail 5878000.crl@ffhandball.net, afin de permettre aux clubs d'envoyer leurs réclamations.

Ne pas oublier d'envoyer la consignation par chèque ou virement afin que ces dernières soient recevables et puissent être traitées.

Laurent LE TRIONNAIRE – Président de la commission réclamation et litige

G. COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Comme depuis plusieurs saisons, les clubs rencontrent des difficultés pour se structurer et former des techniciens, des juges-arbitres, ou encore des juges arbitres jeunes.

La défaillance des clubs la plus marquée est celle concernant les juges-arbitres.

Pourtant, il est indispensable d'inciter les clubs à fournir de tels praticiens afin que les rencontres du département soient arbitrées en nombre.

Ce bilan est le dernier bilan en date du 27/02, les mises-à-jour seront faites à l'issu de la saison et présentées à l'AG.

	Arbitrages adultes	Arbitrages jeunes	Technique	Sportif
Clubs validés au 27/02	12	23	32	37
Clubs non validés au 27/02	26	15	6	1

Gaëlle FRANCISCO – Présidente de la commission des statuts et règlements 78

H. COMMISSION TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT

1. SELECTIONS DEPARTEMENTALES

1. SELECTION MASCULINES

Nous remercions les clubs qui nous ont mis à disposition leurs gymnases pour les entraînements des sélections et d'Yvelines HB : AS Poissy HB, AS Mantaïse, Versailles HBC, AS Montigny-le-Btx HB, HBC Conflans, Le Chesnay 78 HB, CO Gargenville, ES Perray HB.

Sélection 2008/2009 Beach : Damien SUARD

- ✓ 7 regroupements en avril, mai et juin
- ✓ 20 joueurs différents présents



Résultats ICT

- Match de Poule 1^{er} sur 3
 - 78 vs 93 → 2 à 0
 - 78 vs 92 → 2 à 0
- 1/2 Finale
 - 78 vs 91 → 2 à 0
- Finale
 - 78 vs 77 → 2 à 1

La sélection 2008/2009M vainqueur de la première édition des inter-comités territoriaux IDF de beach handball.

Résultats ICTN

La compétition aura lieu le dimanche 11 Juin à Deauville.

Sélection 2008 : Damien SUARD & Sébastien GNANAPRAGASSA

- ✓ 15 regroupements de septembre à décembre
- ✓ 30 joueurs convoqués aux séances
- ✓ 14 clubs représentés



Résultats ICT

- Match de Poule 4^{ème} sur 4 équipes
 - 78 vs 95 → 19 à 20
 - 78 vs 94 → 20 à 29
 - 78 vs 93 → 23 à 28
- Match de Classement à MDH Place 7-8
 - 78 vs 75 → 29 à 28
 La sélection 2008 se classe donc 7^{ème} d'IDF

Détections

- Ligue
 - 5 joueurs ont fait au moins un stage ligue
 - 4 joueurs ont participé aux interligues à St Dié des Vosges (1 joueur en équipe 1 qui termine champion de France et 3 joueurs en équipe 2 qui termine 14^{ème} sur 16 équipes).
- Pôle Espoir
 - 2 joueurs ont été retenus pour faire les tests d'entrée au pôle espoir.
 - 2 joueurs entreront au pôle d'accèsion en septembre 2023 à Eaubonne.
- Yvelines HB
 - 4 joueurs ont intégré le projet en Janvier 2023
 - 1 joueur supplémentaire intégrera le projet en Septembre 2023

Sélection 2009 : Damien SUARD & Sébastien GNANAPRAGASSA

- ✓ 29 Regroupements pour le groupe sélection
- ✓ 2 Regroupements pour le groupe détection
- ✓ 74 joueurs vus sur l'ensemble des regroupements
- ✓ 16 Clubs représentés

**A. Résultats ICT**

- Match de Poule : Classement 4^{ème} sur 4 équipes
 - 78 vs 95 → 22 à 25
 - 78 vs 94 → 29 à 31
 - 78 vs 93 → 22 à 29
- Match de Classement à la MDH Place 5 à 8
 - 78 vs 77 → 17 à 24
 - 78 vs 75 → 24 à 29 : la sélection 2009 se classe 8^{ème} d'IDF et ne se qualifie pas pour le ICT Nationaux.

B. Détections :

- Ligue
 - Il n'y a pas encore eu de regroupement pour cette génération
- Pôle Espoir
 - 2 joueurs ont été retenus pour faire les tests d'entrée au pôle espoir.
 - Aucun joueur n'entrera au pôle d'accession en septembre 2023 à Eaubonne.

Sélection 2010 : Damien SUARD et Sébastien NSIMBA

- ✓ 36 Regroupements pour le groupe sélection
- ✓ 4 Regroupements pour le groupe détection, instant de formation pour le diplôme
« Contribuer à l'animation de la structure
- ✓ 110 joueurs vus sur l'ensemble des regroupements
- ✓ 31 clubs représentés

Grand Prix du 78

- Match de Poule : Classement
 - 78 vs 94 → 22 à 12
 - 78 vs 91 → 22 à 19
 - 78 vs 77 → 29 à 20
- Match de Classement place 1-2
 - 78 vs 93 → 25 à 25 puis
4 TAB à 2
- Classement Final :

1	YVELINES
2	SEINE SAINT DENIS
3	PARIS
4	ESSONNE
5	VAL D'OISE
6	VAL DE MARNE
7	HAUT DE SEINE
8	SEINE ET MARNE



Détection 2011 : Damien SUARD

- ✓ 1ère Détection :
 - 59 Joueurs présents
 - 24 Clubs représentés
 - Instant de formation pour le diplôme « Contribuer à l’animation de la structure »
- ✓ 2ème Détection :
 - 18 Joueurs présents
- ✓ 3ème Détection : Tournoi en lien avec la CDA pour la formation des JAJ
 - 40 joueurs sélectionnés sur la 1^{ère} et 2^{ème} détection
 - Tournoi à la rentrée 2023/2024 permettant de définir les joueurs qui intégreront le groupe sélection et détection à la rentrée

Yvelines HB : Damien SUARD

- 90 Entraînements dans l’année
- Entraînement à Poissy le mercredi et Versailles le vendredi
- Collectif : 37 joueurs dont 05 Joueurs qui ont arrêté en cours d’année
- 11 clubs représentés dans l’effectif
- Résultats : 41ème sur 72 équipes engagées

1^{ère} Phase :

1	US CRETEIL HB
2	CESSON / RENNES
3	YVELINES HB
4	CAEN HB
5	GUINGAMP HB
6	UNION SUD MAYENNE HB

2^{ème} Phase :

1	MAINVILLIERS CHARTRES HB
2	ENT PONTAULT 77 HB
3	YVELINES HB
4	JS CHERBOURG MANCHE HB
5	GONFREVILLE HB
6	UNION SUD MAYENNE HB



- Qualification en championnat de France en 2023/2024 en tant que 9^{ème} meilleure équipe d’IDF sur 11 équipes.

Détection 2023/2024

- 46 joueurs ont participé à la détection de 14 clubs différents
- 9 joueurs ont été convoqués pour les entraînements avec le groupe de 2022/2023
- 4 joueurs intégreront le projet en 2023/2024

2. SELECTION FEMININES

Nous remercions les clubs qui nous ont mis à disposition leurs gymnases pour les entraînements des sélections et d'Yvelines HB : AS Poissy HB, AS Mantaïse, Elancourt-Maurepas HB, Versailles HBC, AS Montigny-le-Btx HB, Guyancourt HB, Le Chesnay 78 HB, ASC Trappes, CO Gargenville et ES Perray HB.

Sélection 2008/2009 Beach : Benjamin DUTRIAUX

- ✓ 7 regroupements en Avril, Mai et Juin
- ✓ 16 joueuses différentes présentes

Résultats ICT

- Match de Poule 1^{er} sur 3
 - 78 vs 95 → 2 à 1
 - 78 vs 93 → 2 à 1
 - 78 vs 92 → 2 à 0
- 1/2 Finale
 - 78 vs 91 → 2 à 0
- Finale
 - 78 vs 95 → 0 à 2



La sélection 2008/2009F termine deuxième des intercomités territoriaux de beach handball et se qualifie pour le tour national.

Résultats ICTN

La compétition aura lieu le dimanche 11 Juin à Deauville.

Sélection 2008 : Victor GARRIGUET & Anthony BORELLY

- ✓ 10 regroupements de septembre à décembre
- ✓ 3 regroupements de détection
- ✓ 2 compétitions intercomités pour le groupe détection

Résultats ICT

- Match de Poule 1^{ère} sur 4 équipes
 - 78 vs 95 → 30 à 25
 - 78 vs 94 → 25 à 26
 - 78 vs 93 → 27 à 19
- Match de Classement à la MDH Place 1-2
 - 78 vs 92 → 22 à 22
puis 4 à 2 aux TAB

La sélection 2008F est championne inter-comités territoriaux.

**Détections**

- Ligue 2008F
 - 10 joueuses ont participé au stage de décembre au CNSD de Fontainebleau
 - 5 joueuses ont participé aux inter-ligues 2008F avec l'équipe hors structure ayant terminé à la 3^{ème} place
- Pôle Espoir
 - 4 jeunes filles étaient déjà pensionnaires des pôles IDF
 - 4 jeunes filles intégreront les pôles franciliens
 - 2 jeunes filles intégreront le pôle de Normandie
- Yvelines HB
 - Requalification sportive, 2^{ème} Poule 4 Challenge de France

Sélection 2009 : Sébastie GNANAPRAGASSA et Victor GARRIGUET

- ✓ 29 Regroupements pour le groupe sélection
- ✓ 2 Regroupements pour le groupe détection
- ✓ 28 joueuses vus sur l'ensemble des regroupements
- ✓ 13 Clubs représentés

Résultats ICT

- Match de Poule : Classement 4^{ème} sur 4
 - 78 vs 95 → 18 à 30
 - 78 vs 94 → 21 à 27
 - 78 vs 93 → 15 à 24
- Match de Classement à la MDH Place 5 à 8
 - 78 vs 75 → 17 à 16
 - 78 vs 94 → 26 à 24 : la sélection 2009 se classe 6^{ème} d'IDF et se qualifie pour le ICT Nationaux.

**Résultats ICTR à Granville**

- Match de Poule : Classement 4^{ème} sur 4 équipes
 - 78 vs 95 → 20 à 27
 - 78 vs 28 → 14 à 28
 - 78 vs RGT Normandie → 18 à 23
- Match de Classement 4-4
 - 78 vs 49 → 24 à 16

La sélection 2009 termine 7^{ème} de ce tournoi et ne se qualifie pas pour les finalités nationales à Orléans.

Détections :

- Ligue
 - Il n'y a pas encore eu de regroupement pour cette génération
- Pôle Espoir
 - 2 joueuses ont été retenus pour faire les tests d'entrée au pôle espoir.
 - 2 joueuses intégreront le pôle d'accession en septembre 2023 à Fontainebleau et rejoindra celle déjà présente cette saison.
- Nationale :
 - 1 joueuse sélectionnée avec l'équipe nationale junior du Maroc

Sélection 2010 : Sébastien GNANAPRAGASSA

- ✓ 36 Regroupements pour le groupe sélection
- ✓ 4 Regroupements pour le groupe détection, instant de formation pour le diplôme
« Contribuer à l'animation de la structure
- ✓ 80 joueuses vues sur 162 licenciées
- ✓ 21 clubs représentés
- ✓ 1 tournoi amical organisé avec le CD95

A. Grand Prix du 78

- Match de Poule : Classement
 - 78 vs 75 → 14 à 15
 - 78 vs 95 → 17 à 14
 - 78 vs 94 → 18 à 11
- Match de Classement place 3-4
 - 78 vs 77 → 15 à 16

• Classement Final :

1	SEINE SAINT DENIS
2	PARIS
3	SEINE ET MARNE
4	YVELINES
5	HAUTS DE SEINE
6	VAL D'OISE
7	ESSONNE
8	VAL DE MARNE

**Détection 2011 : Damien SUARD**

- ✓ 1ère Détection :
 - 42 Joueuses présentes
 - 19 Clubs représentés
 - Instant de formation pour le diplôme « Contribuer à l'animation de la structure
- ✓ 2ème Détection :
 - L'ensemble des joueuses seront convoquées en début de saison 2023/2024

U17F Yvelines HB (2006/2007/2008) : Victor GARRIGUET

- 90 Entraînements dans l'année
- Entraînement à Poissy le mercredi et Montigny le vendredi
- Collectif : 22 joueuses dont 2 arrêts en cours de saison
 - 2 joueuses 2009 sélectionnées comme partenaires d'entraînement qui feront leur entrée au pôle d'accèsion de Fontainebleau en sept. 2023
- 7 clubs représentés dans l'effectif

POS.	CLUB	PTS
1	ISSY-PARIS HAND	27
2	CHB AUNEAU	23
3	EURE HB FEMININ (-17 NAT)	22
4	HB FEMININ CAEN CALVADOS (-17 NAT)	21
5	ENTENTE FEMININE VAL-DE-SOMME (-17 NAT)	15
6	YVELINES HB (-17 NAT)	12

2^{ème} Phase :

POS.	CLUB	PTS
1	HB FEMININ CAEN CALVADOS (-17 NAT)	26
2	YVELINES HB (-17 NAT)	23
3	ROUEN HANDBALL	20
4	HANDBALL HAZEBROUCK 71	19
5	ENTENTE FEMININE VAL-DE-SOMME (-17 NAT)	19
6	ENTENTE FEMININE CENTRE-YVELINES (-17 NAT)	12

- Qualification en championnat de France en 2023/2024

Détection 2023/2024

- 52 joueuses ont participé à la détection de 14 clubs différents
- L'effectif sera composé d'une trentaine de joueuses la saison prochaine parmi 6 clubs signataires

2. EVENEMENTIEL ET DEVELOPPEMENT

1. GRAND PRIX 2023

Le CDHBY était fier de pouvoir accueillir une nouvelle fois cette compétition, premier regroupement compétitif officiel, dans ce périple de détection pour les joueurs et les juges-arbitres.

Deuxième édition à Mantes-la-Jolie ayant rencontré un franc succès auprès des participants et des très nombreux spectateurs.

Succès que nous nous devons de partager avec la ville de Mantes-la-Jolie et avec l'ensemble des bénévoles de l'AS MANTAISE, sans qui, cette réussite n'aurait pu avoir lieu. Encore une fois, un grand MERCI à toutes et tous.



2. OPERATION EN MILIEU SCOLAIRE

USEP

- ✓ Formation des enseignants en collaboration avec l'USEP, instant de formation sur une journée à Guyancourt, instant théorique puis pratique puis signature de la convention.
- ✓ Formation des enseignants avec visite de la Maison du Handball
 - [Lien vers article du CDHBY](#)
- ✓ 4 commissions cette saison afin de préparer les interventions en milieu scolaire
- ✓ JOP : vendredi 23/06 au golf de SQY
- ✓ 85 classes inscrites au projet « Hand à l'école » (x4 en 2 ans)

Pascal PERONNO – Président de la commission technique

4. VŒUX

A. VŒUX COC

À la suite de la réforme des championnats +16, il nous a semblé important de procéder à un bilan sur le taux de désignations sur les championnats.

- o Taux 2021-2022 sur la saison : 523 rencontres désignées sur 729 soit 72%
- o Taux 2022-2023 au 21/01/23 : 234 rencontres désignées sur 271 soit 86%
- o Taux 2022-2023 au 14/04/23 : 406 rencontres désignées sur 500 soit 81%

Un questionnaire a été envoyé aux clubs sur le bien fait de cette réforme. Nous n'avons reçu que 13 réponses. Dans l'ensemble les clubs sont satisfaits de cette formule.

Vœu n°1 : Possibilité de passer le nombre de joueurs dans la convention à plus de 30 hormis pour l'accession en région.

Vœu n°2 : Article 98.7 envoi FDME le lundi 20h sur le guide à modifier au lundi 10h

Vœu n°3 : +16 Féminines - Inscription haut/bas niveau maintenues, mais passage à une poule de 12 en 1ère division au lieu de 2 poules de 6 avec PO/PD (Idem +16M).

Vœu n°4 : +16 - Homogénéité des divisions du plus bas niveau (+16 masculins : 4ème et 5ème Div.)

Dans la catégorie +16, la COC se donne le droit de rassembler les deux divisions du plus bas niveau et de modifier les formules de championnat en dessous de « 21 » équipes inscrites dans ces deux divisions.

Proposition 2023-2024 : 3 poules de 8

Phase 1 : Uniquement Phase Aller = 7 dates

Phase 2 : Poule 1er et 2ème / Poule 3ème et 4ème / Autres poules à déterminer = 9 Matches

Soit 16 dates comme en 2022/2023 mais évite une poule à 6 en 5ème div

B. VŒUX CDA

Désignations JA : le changement de procédure pour les disponibilités (Forms vs lhand) facilite grandement le travail de la secrétaire, Audrey PETIOT. Néanmoins, certaines limites nous ont été remontées par les arbitres. Pour donner suite à un questionnaire qui leur a été adressé, il conviendra de prendre en compte ces remarques :

- Visibilité de ce qui a été saisi
- Visibilité du binôme
- Annulation de dispo
- ...

JAJ : Un temps de travail (0,5 ETP) est à l'étude afin d'animer le réseau des écoles d'arbitrage.

A l'image de ce que font les autres départements d'Ile de France, nous souhaitons alléger la désignation des AJAJ T3. Les règlements indiquent, que pour officier, ils doivent être accompagnés par un AT, ce qui est impossible au vu du nombre de personnes qualifiés sur le CD78 (pour exemple : le CD91, désigne sur chaque rencontre sans accompagnateur...).

Vœu n°5 : Mettre en place une formation AJAJ78 courte et gratuite (max 8h) de façon que chaque binôme de JAJ, susceptible d'être désigné, ait un accompagnateur attitré ayant reçu une formation. C'est donc le trinôme qui renseigne les disponibilités et qui est désigné (modèle CD95).

C. VŒUX CMCD

Vœu n°6 : Modification du règlement

Article 1 – Interactions avec les CMCD Régionales et Départementales

La CMCD départementale étant indépendante des CMCD nationale et régionale, un(e) licencié(e) comptabilisé(e) en CMCD nationale ou régionale peut être comptabilisé(e) en CMCD départementale pour les domaines :

- Juges Arbitres Jeunes
- Technique
- Sportif.

~~Juge-arbitre stagiaire : le nombre d'arbitrage « offerts » par club et par saison sera limité à 10 si le nombre de candidats ayant validé la théorie est supérieur à 2, afin d'éviter les candidatures multiples d'un club visant à remplir sa CMCD~~

~~Pour l'ensemble des juges arbitres, seuls leurs arbitrages effectués lors de rencontres départementales seront comptabilisés pour la CMCD départementale.~~

Article 2 – Comptabilisation de la CMCD

Le contrôle des exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) des clubs évoluant dans les championnats départementaux est effectué par la commission départementale de la CMCD.

Ne sont pris en considération que les éléments enregistrés dans Gesthand par la FFHB, la ligue, les comités et les clubs, ainsi que la liste des juges arbitres stagiaires fournie par la Commission départementale d'arbitrage (ces derniers ne sont pas dans Gesthand).

Une même personne peut être comptabilisée dans le domaine technique et dans le domaine arbitral.

Une même personne ne peut compter que pour une seule catégorie féminine ou masculine sauf pour la contribution arbitrage.

Un entraîneur, un juge-arbitre ou un juge-arbitre jeune ~~de 17 ou 18 ans~~, titulaire d'une licence blanche, ne peut pas être comptabilisé dans la CMCD du club pour lequel il possède cette licence.

Pour la création d'une équipe première masculine ou féminine, la CMCD ne sera pas demandée les deux premières années.

La CMCD sera applicable la troisième année pour cette équipe première et les nouvelles équipes créées de même catégorie et de même sexe.

II. EXIGENCES

Tout club possédant une équipe féminine et plus et/ou une équipe masculine et plus évoluant en championnat départemental **+16** est soumis aux dispositions de la CMCD et doit répondre à des exigences minimales, non négociables et non modulables dans les domaines suivants :

- Le domaine sportif, afin d'inciter les clubs à disposer d'un réel potentiel d'équipes de jeunes filles et de jeunes garçons,
- Le domaine technique, afin d'inciter les clubs à disposer d'un encadrement diplômé performant,
- Le domaine de l'arbitrage, afin d'inciter les clubs à valoriser cette fonction, indispensable au bon déroulement des compétitions,
- Le domaine arbitral du juge-arbitre jeune, afin que des jeunes arbitrent des jeunes et dans le but de préparer les juges arbitres adultes de demain.

Les exigences des clubs au titre de la CMCD sont les suivantes :

- Domaine du juge-arbitre jeune / Domaine technique / Domaine sportif :

	JUGE ARBITRE JEUNE	TECHNIQUE <u>Minimum</u> <u>animateur de</u> <u>handball</u>	SPORTIF <u>Equipe de</u> <u>jeunes de</u> <u>même sexe</u>
+16 ans masculins : 1 équipe et plus en championnat départemental	2	1	1
+16 ans féminines :	1	1	1

**1 équipe et plus en
championnat départemental**

- Domaine de l'arbitrage :

Nombre d'équipes engagées en championnat départemental en +16 Féminines et Masculins	Nombre d'arbitrages obligatoires réalisés par le club, à la fin de la saison sportive en cours
1	12 dont 6 samedis
2	18 dont 9 samedis
3 et plus	24 dont 12 samedis

Ces exigences doivent être atteintes à la fin de la saison sportive en cours.

Cas spéciaux : La commission CMCD départementale apprécie d'office ou sur demande du club concerné les possibilités d'étude de certains cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles ou légitimes (exemple : blessure d'un juge-arbitre avec justificatif...).

Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la commission.

Article 1 – Domaine de l'Arbitrage

Exigences

Au titre de la CMCD, domaine de l'arbitrage, un club doit fournir :

- 12 arbitrages dont 6 samedis pour 1 équipe engagée en championnat départemental masculin et/ou féminin.
- 18 arbitrages dont 9 samedis pour 2 équipes engagées en championnat départemental masculin et/ou féminin.
- 24 arbitrages dont 12 samedis pour 3 équipes ou plus engagées en championnat départemental masculin et/ou féminin.

Les rencontres arbitrées sur désignation en U18 F & M sont prises en compte pour la CMCD en gardant le principe du N/2 pour le samedi.

JUGES-ARBITRES

Est considéré comme juge-arbitre tout joueur qui, pour la saison en cours est :

- licencié,
- validé par la commission d'arbitrage
- enregistré dans Gesthand en sa qualité de juge-arbitre

Dans le cas d'un arbitrage en binôme, il sera comptabilisé un arbitrage par juge-arbitre.

Les arbitrages comptabilisés pour le club au titre de la CMCD sont ceux réalisés par le juge-arbitre sur :

- désignation officielle de la CDA.
(en cas de non désignation ou de défaillance d'un juge-arbitre désigné, les rencontres dirigées par un juge-arbitre même gradé ne sont pas comptabilisées)
- les catégories +16 ans et U18 masculins et féminines,
- **les rencontres jouées le weekend (vendredi, samedi ou dimanche)**
 - en championnat départemental
 - en coupe de France départemental
 - en coupe des Yvelines

~~Une date de disponibilité d'arbitrage le samedi soir, fournie par un juge-arbitre, et non prise en compte par la Commission départementale d'arbitrage est comptabilisée dans la CMCD comme un arbitrage effectué un samedi.~~

JUGES-ARBITRES STAGIAIRES

Les juges arbitres en formation se verront attribuer :

- 5 arbitrages (5 samedis soirs) après réussite à l'examen théorique pour la saison en cours.
- 2 arbitrages (2 samedis soirs) après réussite à l'examen pratique pour la saison en cours, en sus de ceux qu'il pourrait effectuer au cours de cette même saison

~~Le nombre d'arbitrage « offerts » par club et par saison sera limité à 10 si le nombre de candidats ayant validé la théorie est supérieur à 2, afin d'éviter les candidatures multiples d'un club visant à remplir sa CMCD~~

~~Si au cours de la saison N+1, le juge-arbitre stagiaire ne se présente pas à l'examen pratique ou n'obtient pas l'examen, les 5 arbitrages de la saison N seront déduits de la CMCD du club du juge-arbitre stagiaire (club de la saison N) pour la saison N+1.~~

~~Si, au cours de la saison N+1, le juge-arbitre stagiaire réussit l'examen pratique, il sera attribué à son club 2 arbitrages supplémentaires (2 samedis soirs) en sus des arbitrages qu'il aura effectués.~~

~~Si, au cours de la saison N, le juge-arbitre stagiaire réussit l'examen pratique et, qu'au cours de la saison N+1, il réussit les tests de début de saison, il sera attribué à son club 2 arbitrages supplémentaires (2 samedis soirs) en sus des arbitrages qu'il aura effectués.~~

MUTATIONS

~~Les juges arbitres mutant pendant la période officielle restent comptabilisés pour le club quitté pour la première saison suivant la mutation.~~

~~Les juges arbitres mutant hors période officielle restent comptabilisés pour le club quitté pour la première saison suivant la mutation ainsi que pour la saison suivante.~~

~~Dans ces deux cas et par dérogation, les arbitrages de le juge-arbitre qui a muté peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil dès la saison qui suit la mutation avec l'accord écrit du club quitté.~~

~~Le club d'accueil doit alors fournir à la commission CMCD une copie du courrier d'autorisation.~~

Article 1 – Domaine du Juge-Arbitre Jeunes

Exigences

Au titre de la CMCD, domaine du Juge-arbitre jeune, un club doit fournir :

- deux juges arbitres jeunes pour 1 équipe et plus engagée en championnat départemental masculin.
- un juge-arbitre jeune pour 1 équipe et plus engagée en championnat départemental féminin.

Chaque juge-arbitre jeune, pour être comptabilisé, doit avoir effectué 5 arbitrages à la fin de la saison sportive en cours.

Est considéré comme juge-arbitre jeune tout joueur qui, pour la saison en cours est :

- licencié,
- validé par la Commission départementale des juges arbitres jeunes,
- enregistré dans Gesthand en sa qualité de :
 - pré-JAJ
 - juge-arbitre jeune club
 - juge-arbitre jeune départemental
 - juge-arbitre jeune régional.

~~(pour ce faire, chaque club est tenu d'adresser à la Commission départementale des juges arbitres jeunes la liste de ses juges arbitres jeunes pour la saison en cours)~~

Dans le cas d'un arbitrage en binôme, il sera comptabilisé un arbitrage par juge-arbitre jeune.

Les arbitrages comptabilisés pour le club au titre de la CMCD sont ceux réalisés par le juge-arbitre jeune sur :

- désignation officielle de la CDJA
- désignation d'un club
- les rencontres de catégories jeunes de U9 à U18
- les rencontres :
 - de championnat départemental,
 - de coupe des Yvelines.

MUTATIONS

~~Les juges arbitres jeunes mutant pendant la période officielle restent comptabilisés pour le club quitté pour la première saison suivant la mutation.~~

~~Les juges arbitres jeunes mutant hors période officielle restent comptabilisés pour le club quitté pour la première saison suivant la mutation ainsi que pour la saison suivante.~~

~~Dans ces deux cas et par dérogation, les arbitrages du juge-arbitre jeune qui a muté peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil dès la saison qui suit la mutation avec l'accord écrit du club quitté.~~

~~Le club d'accueil doit alors fournir à la commission CMCD une copie du courrier d'autorisation.~~

Article 1 – Domaine Technique

Exigences

Au titre de la CMCD, domaine technique, un club doit fournir :

- un technicien ~~de grade animateur minimum~~ pour 1 équipe et plus engagée en championnat départemental masculin.
- un technicien ~~de grade animateur minimum~~ pour 1 équipe et plus engagée en championnat départemental féminin.

Est considéré comme technicien tout licencié qui, pour la saison en cours, est :

- validé par la commission technique
- enregistré dans Gest'Hand et titulaire d'un des diplômes suivants, en cours de validité au jour du contrôle de la CMCD :
 - Animateur de handball
 - Contribuer à l'animation sportive de la structure
 - Contribuer au fonctionnement de la structure
 - Animer des pratiques éducatives
 - Entraîner des jeunes en compétition
 - Entraîner des adultes en compétition
 - Performer avec des adultes
 - Former des jeunes
 - Entraîneur régional
 - DEJEPS perfectionnement Sportif Mention Handball
 - Entraîneur Interrégional – Enfants
 - Entraîneur Interrégional – Jeunes
 - Entraîneur interrégional – adultes
 - Entraîneur Fédéral – Enfants
 - Entraîneur Fédéral – Jeunes
 - Entraîneur Fédéral Adultes
 - TFP Entraîneur de handball

Est considéré comme animateur tout licencié qui, pour la saison en cours, est :

- ~~validé par la commission technique~~
- ~~enregistré dans Gesthand en sa qualité de :~~
 - ~~animateur~~
 - ~~entraîneur régional~~
 - ~~entraîneur inter-régional~~
 - ~~entraîneur fédéral~~

MUTATIONS

~~Les techniciens mutant pendant la période officielle sont comptabilisés pour le club d'accueil dès la première saison suivant la mutation.~~

~~Les techniciens mutant hors période officielle restent comptabilisés, pour la saison suivant la mutation, au bénéfice du club quitté.~~

~~Dans ce dernier cas et par dérogation, le technicien qui a muté peut être comptabilisé pour le club d'accueil dès la saison qui suit la mutation avec l'accord écrit du club quitté.~~

~~Le club d'accueil doit alors fournir à la commission CMCD une copie du courrier d'autorisation.~~

Article 1 – Domaine Sportif

Exigences

Au titre de la CMCD, domaine sportif, un club doit fournir :

- une équipe de jeunes masculins pour 1 équipe + 16 ans et plus engagée en championnat départemental masculin.
- une équipe de jeunes féminines pour 1 équipe + 16 ans féminines et plus engagée en championnat départemental féminin.

Est considéré comme équipes de jeunes, les équipes des catégories **U9 à U18 inscrites en compétition** et n'ayant pas déclaré de forfait général au cours de la saison considérée.

Les équipes mixtes **U9, U11 et U13** seront comptabilisées pour la CMCD féminine si au minimum 6 filles y sont licenciées.

Les équipes mixtes **U9, U11 et U13** seront comptabilisées pour la CMCD masculine si au minimum 6 garçons y sont licenciés.

Article 5 - Mutations

Les juges arbitres, les juges arbitres jeunes et les techniciens mutant pendant la période officielle sont comptabilisés pour le club d'accueil dès la première saison suivant la mutation.

Les juges arbitres, les juges arbitres jeunes et les techniciens mutant hors période officielle restent comptabilisés, pour la saison suivant la mutation, au bénéfice du club quitté.

~~Dans ce dernier cas et par dérogation, le juge arbitre, le juge arbitre jeune ou le technicien qui a muté peut-être comptabilisé pour le club d'accueil dès la saison qui suit la mutation avec l'accord écrit du club quitté.~~

~~Le club d'accueil doit alors fournir à la commission CMCD une copie du courrier d'autorisation.~~

I .CONTROLE DU DISPOSITIF

Le contrôle final de la CMCD est effectué au regard de la situation du club après le dernier match de championnat de la saison en cours.

En cas de manquement, les clubs ont la possibilité d'attribuer un technicien ou un juge arbitre jeune à une équipe féminine ou masculine.

Un contrôle est effectué tout au long de la saison en cours selon les échéances suivantes conformément à l'article 29.6 des règlements fédéraux :

Septembre – Octobre	Envoi d'une note d'information annuelle
A partir du 1 ^{er} novembre	Contrôles mensuels
Entre le 2 juin et le 15 juin	Réunion de la commission pour validation finale
Au plus tard le 20 juin	Date limite d'envoi des notifications de décisions aux clubs concernés, prescription de la procédure
Au plus tard le 30 juin	Date limite de dépôt des réclamations
Au plus tard le 31 juillet	Date limite du dépôt des appels contre les décisions de la CRL.

Septembre	La Commission envoie aux clubs une note d'information annuelle sur la CMCD
Décembre	La Commission informe les clubs de l'état de leur CMCD
Décembre	Les clubs sont tenus de déclarer leurs juges arbitres jeunes avec possibilité de rajouter des jeunes postérieurement, à condition d'avoir fait ladite déclaration en temps utile
Mai (1^{ère} quinzaine)	La Commission informe les clubs de l'état de leur CMCD
Mai (2^{ème} quinzaine)	En cas de manquement, les clubs ont la possibilité d'attribuer un technicien ou un juge arbitre jeune à une équipe fille ou garçon
Entre le 2 et le 15 juin¹	Réunion de la commission pour validation finale.
Au plus tard le 20 juin²	Date limite d'envoi des notifications de décisions aux clubs concernés, prescription de la procédure
Au plus tard le 30 juin³	Date limite de dépôt des réclamations
Au plus tard le 31 juillet⁴	Date limite du dépôt des appels contre les décisions des CRL

Les appels contre une décision de la commission statuts et règlements du comité se font suivant les statuts et règlements de la FFHB.

Tous les cas non prévus par le règlement général seront examinés par la commission et soumis au conseil d'administration du comité.

D. VŒUX FINANCIER

La projection sur 2024 nous oblige à préparer dès maintenant le futur. Notamment, la fin des emplois aidés (ANS emploi) que nous avons jusqu'en 2023 (33k de subvention que nous n'aurons plus sur 2024).

Sur 2023 nous avons des dépenses exceptionnelles du type :

- En partie des dépenses ponctuelles liées à Yvelines HB (Matériel, Maillots, ...) que nous n'aurons pas sur 2024 (environ 10k€)
- Des frais de formation notamment liés à notre directeur (environ 5k€)

¹ dates imposées par la FFHB (article 29.6)

² dates imposées par la FFHB (article 29.6)

³ dates imposées par la FFHB (article 29.6)

⁴ dates imposées par la FFHB (article 29.6)

- L'investissement d'une caméra Robot (3k€)
- Du matériel informatique à compléter et changer (6k€)
- Des dépenses de plomberie (1k€)

Dans la projection, ces économies ne suffisent pas, c'est pour cette raison que nous proposons la fin de la gratuité « Covid » (affiliation, licence dirigeantes), soit 150€ d'affiliation (qui était passée à 50€), et 12€ la licence dirigeante.

Avec ces éléments et à date, la projection 2024 serait pour le moment sur un résultat de -26 000€

Vœu n°7 – Tarifs des licences :

Voici ce que donnerait les tarifs de la saison 2023/2024 (compte tenu des éléments connus à date)

		Répartition création / renouvellement / mutation 2023/2024					Prix total	assurance Individuelle Accident	Prix total + assur. IA (3)
		FFHandball			Ligue	Comité			
Licence (1)	part fédérale (2)	Maison du hand	assurance RC						
- Joueur									
	plus de 16 ans	25,52 €	6,00 €	1,64 €	14,00 €	19,20 €	66,36 €	2,64 €	69,00 €
	12 et 16 ans	14,71 €	6,00 €	0,72 €	10,50 €	18,00 €	49,93 €	1,02 €	50,95 €
	moins de 12 ans	10,14 €	6,00 €	0,37 €	6,00 €	16,50 €	39,01 €	0,29 €	39,30 €
- Blanche Joueur									
	plus de 16 ans	25,52 €	6,00 €	1,64 €	14,00 €	19,20 €	66,36 €	2,64 €	69,00 €
- Corpo									
	tous âges	18,77 €	6,00 €	1,64 €	14,00 €	0,00 €	40,41 €	2,64 €	43,05 €
- Dirigeant									
	18 ans et plus	11,73	6,00 €	0,68 €	10,00 €	12,00 €	40,41 €	0,99 €	41,40 €
- Blanche Dirigeant									
	plus de 16 ans	11,73	6,00 €	0,68 €	10,00 €	12,00 €	40,41 €	0,99 €	41,40 €
- Non compétitive									
	loisirs	18,09 €	6,00 €	1,60 €	10,00 €	18,00 €	53,69 €	2,36 €	56,05 €
	handfit	18,09 €	6,00 €	1,60 €	4,00 €	1,00 €	30,69 €	2,36 €	33,05 €
	babyhand	10,14 €	6,00 €	0,37 €	4,00 €	1,00 €	21,51 €	0,29 €	21,80 €
	handensemble	6,15 €	6,00 €	0,66 €	4,00 €	1,00 €	17,81 €	0,89 €	18,70 €
- Événementielle ⁽⁴⁾									
	tous âges (4)	0,00 €	0,00 €	0,06 €	0,00 €	0,00 €	0,06 €	0,13 €	0,19 €

⁽¹⁾ Les âges sont définis comme suit : année de début de saison – année de naissance. Exemple, pour une personne née en 2005, on retiendra 18 ans (2023 – 2005 = 18).

⁽²⁾ La part revenant à la FFHandball comprend : le prix de la licence + la participation au fonctionnement du logiciel métier Gest'Hand + le fond emploi.

⁽³⁾ Depuis 2016, le prix total de la licence inclut l'assurance individuelle accident (IA) qui est facultative. Les personnes souhaitant renoncer à cette assurance IA facultative doivent faire le courrier de refus, en consultant la fiche d'information «Assurances».

⁽⁴⁾ Assurances responsabilité civile (0,06 €) et individuelle accident (0,13 €) prises en charge par la FFHandball.

^(*) À l'issue de la saison, 0,50 € / licence événementielle seront reversés au club par la ligue (sous forme de bon d'achat à valoir auprès de son fournisseur officiel).

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires proposées par MMA, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

option 1 : 59 € ;

option 2 : 99 € ;

option 3 : 159 € ;

option centre de formation (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150 € (option 1), 240 € (option 2)

Vœu n°8 – Affiliation club

Affiliation150,00 €

Participation club au développement de l'arbitrage55,00 €

5. VOTE DU BUDGET

Vote n°9 – Vote du budget

BUDGET 2023

Compte	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	-28 920,76	-7 441,18	-12 940,77	-24 564,00	-20 000,00
604	Achats d'études et prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	
605	Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matière et fournitures	-9 860,42	-4 276,39	-2 273,84	-4 986,38	-16 000,00
607	Achats de marchandises	-245 583,56	-215 802,53	-175 559,47	-173 103,00	-258 000,00
612	Locations matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	-10 175,58	-14 741,08	-11 928,51	-21 593,00	-23 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	-4 506,07	-3 204,11	-3 169,37	-2 816,00	-3 000,00
615	Entretien et réparations	-4 914,16	-1 087,30	-3 938,69	-2 846,80	-4 600,00
616	Primes d'assurances	-701,57	-1 457,33	-1 298,61	-1 290,00	-2 200,00
618	FRAIS DIVERS FORMATION DES SALARIES	-320,39	0,00	-85,00	-87,00	-800,00
622	Honoraires (PS, Notaire, comptable)	-13 366,13	-12 282,02	-9 521,04	-15 823,00	-16 200,00
623	Publicité, publications, relations publiques	-533,00	-812,78	-474,00	0,00	-1 200,00
624	Frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements, missions et réceptions	-30 622,96	-4 165,91	-5 852,07	-23 434,97	-32 500,00
626	Frais postaux et de télécommunications	-2 587,28	-3 595,79	-2 772,20	-3 918,85	-3 300,00
627	Services bancaires et assimilés	-542,95	-436,44	-383,74	-520,11	-600,00
628	Autres services extérieurs - Divers	-155,00	-50,00	0,00	-50,00	-50,00
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	PARTICIP EMPLOYEUR FORM PRO CONTINUE	0,00	-1 812,79	-1 961,98	-2 087,15	-3 000,00
635	Droits d'enregistrement et timbre	-1 164,00	-1 121,00	-1 117,00	-1 113,00	-1 200,00
641	Rémunérations du personnel	-141 916,22	-113 900,51	-128 548,72	-141 013,28	-150 200,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-37 152,97	-29 053,46	-28 459,78	-33 913,81	-35 350,00
646	Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	-2 146,28	-1 540,80	-1 412,40	-642,00	-800,00
648	Autres charges de personnel	-146,80	0,00	0,00	0,00	
650	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	-7 774,00	-771,19	-3,41	-507,03	-50,00
666	Perte de change	0,00	0,00	0,00	0,00	
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-2 072,00	-1 373,00	-838,00	-40,00	-1 500,00
678	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	-818,71	0,00	0,00	
679	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux	-11 932,00	-10 794,97	-9 954,99	-9 955,00	-9 500,00
706	Prestations de services (COC, discipline, formations..)	62 653,00	10 095,00	50 175,00	63 835,00	68 200,00
707	Ventes de marchandises	385 966,64	352 351,17	226 155,39	284 849,00	380 700,00
708	Produits des activités annexes - Formation	19 482,23	14 658,03	14 050,87	48 090,57	44 050,00
740	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	
741	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	27 500,00	26 500,00	26 500,00	26 000,00	26 000,00
742	SUBVENTION CNDS	12 000,00	22 350,00	39 150,00	32 500,00	44 500,00
743	SUBVENTION ETAT	14 500,00	11 000,00	11 000,00	19 000,00	13 000,00
746	SUBVENTIONS DIVERSES	0,00	8 940,00	0,00	750,00	
748	SUVENTION FFHB	7 500,00	10 500,00	8 000,00	4 000,00	5 000,00
758	Produits divers de gestion courante	6,05	9,03	4,59	1,03	
760	INTERETS BANCAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	
761	REVENUS DES FONDS PLACES	182,44	226,41	315,12	984,55	500,00
764	Revenus valeurs mobil. placement	0,00	0,00	0,00	0,00	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 072,00	1 373,00	838,00	0,00	1 500,00
772	(Compte à la disposition des entités pour enregistrer, en	479,00	0,00	0,00	0,00	
778	Autres produits exceptionnels	0,00	824,99	0,00	0,00	
791	Transferts de charges d'exploitation	6 040,21	12 645,01	48 444,82	2 295,00	
	Résultat	-18 713	40 933	22 140	18 001	0

6. QUESTIONS REPONSES - DIVERSES
